



294861 - Le fait de se rapprocher à Allah par une bonne oeuvre dans le but de réaliser une affaire profane diminue-t-il la récompense attachée à l'oeuvre?

question

Il est enseigné que l'invocation et le fait de se rapprocher à Allah par l'accomplissement d'une oeuvre bonne et sincère fait partie des facteurs qui favorisent l'exaucement de l'invocation. Voici ma question: si on invoque son Maître tout en Lui dédiant une bonne oeuvre, en sera-t-on récompensé ici-bas seulement et ne recevra pas de récompense au jour de la Résurrection? Peut-on accompagner l'invocation plusieurs fois par la même oeuvre?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, se rapprocher à Allah le Très-haut par une bonne oeuvre est recommandé. Il fonde la croyance qu'on recevra un exaucement comme il est indiqué dans le récit portant sur les compagnons de la caverne.

Cheikh al-islam Ibn Taymiyyah (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « quant au fait de se rapprocher à Allah en s'orientant vers Lui et en L'invocant à l'adié des oeuvres pies qu'Il a ordonnées n'est l'objet d'aucune controverse. C'est ce que les trois personnes réfugiées dans une caverne avaient fait lorsqu'ils ont évoqué leurs bonnes oeuvres et invoqué les prophètes et les pieuses gens pour bénéficier de leur intercession. Cela fait partie des moyens dont l'usage est ordonné dans la parole du Très-haut: « Ceux qu'ils invoquent, cherchent [eux-mêmes], à qui mieux, le moyen de se rapprocher le plus de leur Seigneur. Ils espèrent Sa miséricorde et craignent Son châtiment. Le châtiment de ton Seigneur est vraiment redouté. » (Coran, 19:57)

La recherche d'un moyen permettent d'accéder à Lui, c'est la recherche de tout ce qui permet de



se rapprocher à Lui, le Transcendant. Qu'il s'agisse d'un acte de dévotion en exécution d'un ordre ou de Lui adresser une demande de protection ou une invocation motivée par le désir de se procurer des avantages ou de se protéger contre des préjudices. » Extrait de *Iqtidhaa as-siraat al-moustaquim* (2/312)

Deuxièmement, se rapprocher à Allah par une bonne oeuvre n'entraîne pas la diminution de la récompense qu'entraîne celle-ci. Peu importe que l'on se rapproche à Lui pour obtenir un avantage mondain ou avantage relevant de l'au-delà. En effet, une bonne oeuvre garde sa nature parce qu'accomplie initialement pour se rapprocher à Allah et pas pour une considération mondaine.

Cheikh Abdourrahan al-Barak (puisse Allah le protéger) a été interrogé en ces termes: « le fait de chercher à se rapprocher à Allah par une bonne oeuvre diminue-t-elle la récompense qu'entraîne celle-ci? Voici sa réponse: « se rapprocher à Allah par de bonnes oeuvres c'est comme se rapprocher à Lui par l'invocation. Cela ne diminue pas la récompense qu'entraîne l'oeuvre dans l'au-delà. Car Allah a fait des bonnes oeuvres un moyen d'accéder au bonheur d'ici-bas et de l'au-delà. C'est dans ce sens qu'il dit: « Quiconque craint Allah cependant, Il lui facilite les choses » (Coran,65:4) et « Tel est le commandement d'Allah qu'Il a fait descendre vers vous. Quiconque craint Allah cependant, Il lui efface ses fautes et lui accorde une grosse récompense » (Coran,65:5) et « Puis quand elles atteignent le terme prescrit, retenez-les de façon convenable, ou séparez-vous d'elles de façon convenable; et prenez deux hommes intègres parmi vous comme témoins. Et acquittez-vous du témoignage envers Allah. Voilà ce à quoi est exhorté celui qui croit en Allah et au Jour dernier. Et quiconque craint Allah, Il Lui donnera une issue favorable, et lui accordera Ses dons par [des moyens] sur lesquels il ne comptait pas. Et quiconque place sa confiance en Allah, Il [Allah] lui suffit. Allah atteint ce qu'Il Se propose, et Allah a assigné une mesure à chaque chose. » (Coran,65:2-3)

Parmi les invocations qui ont la plus large portée figure: «Et il est des gens qui disent: « Seigneur ! Accorde nous belle part ici-bas, et belle part aussi dans l'au-delà; et protège-nous du châtimement du Feu ! » » (Coran,2:201) Le Transcendant et Très-haut dit à propos de Son proche ami: « Nous lui



accordâmes sa récompense ici-bas, tandis que dans l'au-delà, il sera parmi les gens de bien. »
(Coran,29:27)

Cependant, le musulman doit entreprendre de bonnes oeuvres dans le but d'obtenir une récompense dans l'au-delà car c'est la plus importante chose à demander. On ajoute l'obtention de ce qu'Allah a promis aux auteurs de bonnes oeuvres en fait de facilitation et d'augmentation de leur subsistance.

Il n'est pas permis à l'homme de n'accomplir de bonnes oeuvres que pour réaliser des avantages d'ici-bas et sans tenir aucun compte de la récompense à recevoir dans l'au-delà. En effet, Allah a dénigré ceux qui disent : « maître, donne-nous ici-bas. » Et dit: « « Seigneur ! Accorde nous [le bien] ici-bas ! » » (Coran,2:200). Le Très-haut dit : « Quiconque désire [la vie] immédiate, Nous nous hâtons de donner ce que Nous voulons, à qui Nous voulons. Puis, Nous lui assignons l'Enfer où il brûlera méprisé et repoussé. Et ceux qui recherchent l'au-delà et fournissent les efforts qui y mènent, tout en étant croyants... alors l'effort de ceux-là sera reconnu. » (Coran,17:18-19) Le Très-haut a expliqué qu'Il veut qu'ils (les fidèles) visent la vie dernière: « Vous voulez les biens d'ici-bas, tandis qu'Allah veut l'au-delà. Allah est Puissant et Sage » (Coran,8:67) et « Quiconque désire la récompense d'ici-bas, c'est auprès d'Allah qu'est la récompense d'ici-bas tout comme celle de l'au-delà. Et Allah entend et observe tout » (Coran,4:134) Allah le sait mieux Extrait de réponses Islam aujourd'hui.

<https://goo.gl/QV29ci>

Quant à celui accompli de bonnes oeuvres en visant initialement des objectifs d'ici-bas ou en voulant en faire le moyen de réaliser des avantages d'ici-bas, il semble que cela ne diminue pas la récompense qui lui est réservée selon que ses motivations soient plus déterminées par des considérations d'ici-bas ou des considérations de l'au-delà.

Troisièmement, il n'y a aucun inconvénient à chercher à se rapprocher à Allah le Très-haut plusieurs fois par la même oeuvre. C'est une manière légitime de rapprocher à Allah conforme à Son ordre exprimé dans Sa parole: « Ô les croyants ! Craignez Allah, cherchez le moyen de vous



rapprocher de Lui et luttez pour Sa cause. Peut-être serez-vous de ceux qui réussissent ! »
(Coran,5:35)

Nous delandons à Allah le Très-haut d'agréer votre oeuvre et la notre.

Allah le sait mieux.